

Message sent to membership on April 20, 2020.

Message aux membres le 20 avril 2020.

- Le français suit -

Dear Members,

In light of the current COVID-19 outbreak and the adjustments being made to online and remote delivery of dietetic services, NBAD wishes to advise members that thanks to the Government of New Brunswick, *Zoom for Healthcare* is being made available to all Practicing Members of NBAD. This is a measure being put in place to help NBAD Practicing Members provide services to their clients during the COVID-19 pandemic and will be available for one year from the Government of New Brunswick at no cost to these members.

Zoom is a web-based virtual care video conferencing platform and *Zoom for Healthcare* provides additional security measures to protect the privacy of personal health information being shared over Internet channels. **See PowerPoint presentation for additional information.**

Please note that **all Practicing Members of NBAD** are eligible to receive *Zoom for Healthcare*. This includes public sector dietitians (including those who work for Horizon Health Network, Vitalité Health Network, among others), as well as in the private and non-profit sectors.

Enrolling in *Zoom for Healthcare* is voluntary; Registered Dietitians are not required to take this step, though it may be right for you if you:

- Need the enhancement of video to deliver client care;
- Are in self-isolation and/or available to practice remotely;
- Can provide clients currently using smart phones and computers for other only services like banking, shopping, and Internet with the instructions they need to connect for care using *Zoom for Healthcare*; and
- Are concerned about the security of videoconferencing services offered over the Internet.

If you are interested in obtaining *Zoom for Healthcare* license (one on one sessions, unlimited session time), please email ConnectedCare@gnb.ca with "Zoom" in the subject line. Please provide your name, phone number, preferred language of communication, role, employer, and whether or not you work in private practice.

If licenses for meetings with 3 or more people is needed, please contact the NBAD Registrar at registrar@adnb-nbad.com. The government of New Brunswick is currently assessing the need.



Dietitians who are offering services remotely must adhere to the following guidelines:

[Cross Border Dietetic Practice Position Statement](#)

[Virtual and Electronic Communications During the Pandemic](#)

Sincerely,

Nicole Arsenault Bishop, MSc, RD
Executive Director and Registrar

Chers et chères membres,

À la lumière de l'éclosion actuelle de la COVID-19 et des ajustements apportés à la prestation en ligne et à distance des services diététiques, l'ADNB souhaite informer les membres que grâce au gouvernement du Nouveau-Brunswick, *Zoom pour les soins de la santé* est mis à la disposition de tous les membres praticiens et de toutes les membres praticiennes de l'ADNB. Il s'agit d'une mesure mise en place pour aider les membres praticiens et praticiennes de l'ADNB à fournir des services à leurs clients pendant la pandémie de la COVID-19 et sera disponible pendant un an auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick sans frais pour ces membres.

Zoom est une plateforme de vidéoconférence de soins sécurisée sur le Web et *Zoom pour les soins de la santé* fournit des mesures de sécurité supplémentaires pour protéger la confidentialité des informations personnelles de santé partagées sur les canaux Internet. **Voir PowerPoint en pièce jointe pour l'information additionnelle.**

Veuillez noter que **tous les membres praticiens et toutes les membres praticiennes de l'ADNB sont admissibles** à recevoir *Zoom pour les soins de la santé*. Cela comprend les diététistes du secteur public (y compris ceux et celles qui travaillent pour le réseau de santé Horizon, le réseau de santé Vitalité, entre autres), ainsi que dans les secteurs privés et sans but lucratif.

L'inscription à *Zoom pour les soins de la santé* est volontaire; Les diététistes ne sont pas tenu(e)s de prendre cette mesure, bien que cela puisse vous convenir si vous :

- avez besoin d'une capacité vidéo pour offrir des soins aux patients;
- êtes en auto-isollement ou disponible pour pratiquer à distance;
- pouvez fournir aux patients qui utilisent actuellement des téléphones intelligents et des ordinateurs pour d'autres services en ligne, comme les transactions bancaires, le magasinage et l'Internet, les instructions dont ils ont besoin pour se connecter et recevoir des soins au moyen de Zoom pour les soins de la santé; et
- avez des préoccupations concernant la sécurité des services de vidéoconférence gratuits offerts sur Internet.



Si vous souhaitez obtenir une licence *Zoom pour les soins de la santé* (séances individuelles, temps illimité pour les sessions), veuillez envoyer un courriel à ConnectedCare@gnb.ca et indiquer « Zoom » dans la ligne objet. Veuillez fournir votre nom, votre numéro de téléphone, la langue que vous préférez pour la communication, votre rôle, votre employeur et si vous travaillez ou non en pratique privée.

Si des licences pour des séances avec 3 personnes ou plus sont nécessaires, veuillez contacter la registraire au registrar@adnb-nbad.com. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick évalue actuellement le besoin.

Les membres qui offrent leurs services à distance doivent respecter les lignes directrices suivantes :

- [Énoncé de position sur la pratique interjuridictionnelle de la diététique](#)
- [Communications virtuelles et électroniques durant la pandémie](#)

Concordialement,

Nicole Arsenault Bishop, MSc, Dt.I.
Directrice générale et registraire